

Zeitschrift: Anthos : Zeitschrift für Landschaftsarchitektur = Une revue pour le paysage
Herausgeber: Bund Schweizer Landschaftsarchitekten und Landschaftsarchitektinnen
Band: 57 (2018)
Heft: 2: Infrastrukturanlagen = Les infrastructures

Rubrik: Schlaglichter = Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

■ Programme pilote d'adaptation aux changements climatiques

Le programme pilote vise à favoriser l'initiation de projets exemplaires d'adaptation aux changements climatiques dans les cantons, les régions et les communes, ainsi que leur mise en œuvre avec le soutien financier de la Confédération. Les projets pilotes doivent contribuer à diminuer localement les risques liés au climat, à exploiter les éventuelles opportunités offertes par les changements climatiques et à augmenter la capacité d'adaptation. Il s'agit, par ailleurs, de sensibiliser les acteurs concernés à la nécessité de l'adaptation et de promouvoir la collaboration entre les différents intervenants.

Seconde phase du programme pilote, 2018–2022: le lancement d'un nouvel appel à projets marque le début de la deuxième phase du programme pilote. À l'issue de cet appel d'offres, qui se déroulera en deux étapes, les projets sélectionnés seront mis en œuvre entre 2019 et 2021. Durant la phase conclusive du projet, en 2022, les résultats seront synthétisés et diffusés.

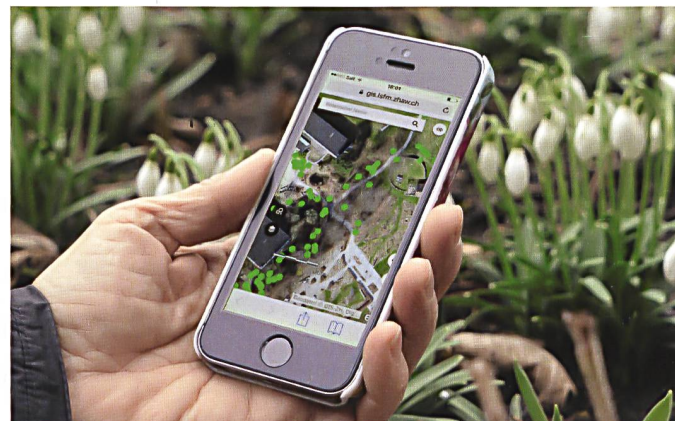
Le présent appel à projets s'adresse en premier lieu aux cantons, aux régions, aux villes et aux communes, lesquels sont invités à déposer un dossier de candidature. Les instituts de recherche, les associations, les

entreprises et d'autres organisations idoines peuvent, cependant, également se présenter comme porteurs de projet, dès lors que les cantons ou communes concernés y sont associés.

Au début du mois de mai 2018, la fenêtre de saisie pour la deuxième phase du projet s'est fermée. Les porteurs des dossiers de candidature qui auront été sélectionnés seront ensuite invités à formuler une demande de projet (seconde étape de l'appel à projets). Le document qui accompagne l'appel à projets contient des informations détaillées sur le programme et le déroulement de la procédure. Un formulaire prédéfini est mis à disposition pour les dossiers de candidature.

Première phase du programme pilote, 2013–2017: la Confédération a réalisé un premier appel à projets entre mars et août 2013. Sur les 105 projets qui ont été soumis, 31 ont été retenus. Ils ont été mis en œuvre entre 2014 et 2016 et étaient répartis dans cinq clusters thématiques. Les résultats de la phase 2013–2017 du programme ont été synthétisés dans une publication globale et une vidéo. Cette première phase de programme s'est terminée par une conférence de clôture qui s'est tenue en octobre 2017. Impulsions pour une adaptation de la Suisse aux changements climatiques: bit.ly/2qCKiiE

OFEV

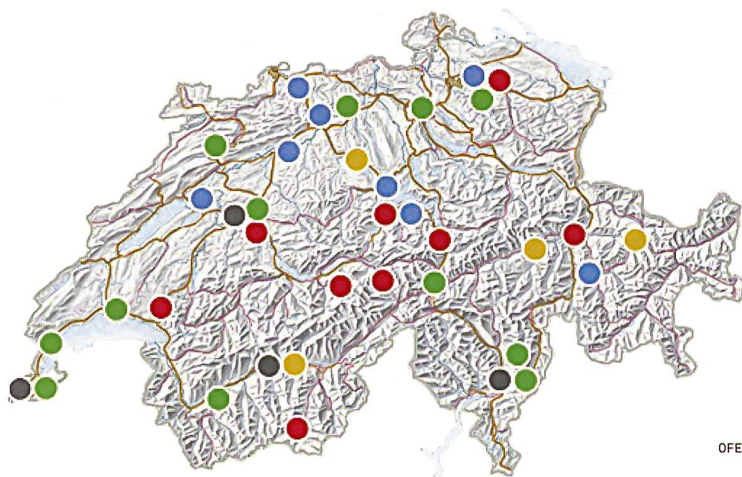


ZHAW

■ Interaktiver Feldbotanik-Lernparcours

Interaktive Karte mit Pflanzenstandorten.

In den öffentlichen Gärten der Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW in Wädenswil können einheimische Pflanzen an schönster Lage über dem Zürichsee erkundet werden: Die Lernparcours in den Gärten und Pflanzensammlungen eignen sich besonders für die Prüfungsvorbereitung zu den Feldbotanik-Zertifikaten «Bellis» (200 Arten) und «Iris» (400 Arten) der Schweizerischen Botanischen Gesellschaft SBG. Die Pflanzen lassen sich dank einer interaktiven Webkarte auf dem Smartphone oder Tablet aufrufen und lokalisieren. Gruppiert nach Standortvorlieben, sortiert nach Gattungen oder Familien können die Arten digital angezeigt werden und ermöglichen den Besucher_in kurzweilige



OFEV

Programme pilote; cluster thématique de la phase 2013–2017:

- Gestion des pénuries locales d'eau
- Gestion des dangers naturels
- Gestion des modifications écosystémiques et de l'utilisation des terres
- Développement urbain adapté aux changements climatiques
- Transfert de connaissances et gouvernance

Lernangebote in den naturnah gestalteten Anlagen. Alle Pflanzen sind ausgeschildert und in der Onlinekarte direkt mit dem InfoFlora-Artporträt verlinkt. Die Lernparcours sind jeweils ab April aktualisiert. Informationen: zhaw.ch/feldbotanik
Regula Treichler, Leitung Lehr- und Forschungsbetrieb IUNR, ZHAW

■ Les arbres en pleine terre! Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple...

Le confort thermique sur l'espace public dépend de la capacité qu'ont les bâtiments et les arbres à protéger le sol du soleil. Grâce au travail des paysagistes-concepteurs, le végétal gagne, depuis plusieurs années, de la place dans l'espace public. La ville verte devenant un mode, on voit fleurir des concepts de plus en plus farfelus. Ces initiatives ont parfois comme objectif premier de faciliter l'acceptation de projet

L'exemple du carrefour des sept chemins à Montreuil:

-  Tracé Projet (emprise gagnée sur la voirie)
-  Emprise des trottoirs existants
-  Bancs
-  Andiens et nouveaux passages piétons
-  Plantations vivaces et graminées

Le nouvel espace public de Montreuil possède une grande biodiversité et un climat urbain agréable.



scape-paysagiste (2)



- plus ou moins «pharaoniques»:
 - toitures végétales (concept logique et qui a fait ses preuves),
 - façades végétales (concept plus complexe et plus énergivore),
 - îlot végétal en plein champ pour mieux vendre des surfaces commerciales,
 - et maintenant des tours de plusieurs étages agrémentées d'arbres.

Sous prétexte d'améliorer notre adaptation au réchauffement climatique, nous voilà prêts à concentrer 1000 arbres sur un bâtiment plutôt qu'en pleine terre! Si notre confort thermique dépend de la capacité des arbres à protéger le sol du soleil, leur répartition dans l'espace public est donc bien plus cohérente qu'une concentration dans une situation coûteuse et contraignante et même stressante pour l'arbre. Penser à la couverture végétale dans chaque projet et dans tous les espaces publics du quotidien est donc primordial pour assurer une bonne répartition de cet écran protecteur. La reconquête des espaces publics par les piétons et les cyclistes redonnant la juste place à la voiture est une opportunité pour traiter diverses thématiques aux espaces publics:

- les problématiques des îlots de chaleur,
 - mise aux normes des circulations piétonnes,
 - création de zones de repos pour les personnes âgées (personnes à mobilité réduite),
 - multiplication des espaces de rencontre.
- Ci-contre, des exemples d'aménagement qui ont permis de redimensionner des carrefours pour offrir plus de place aux piétons et ainsi créer des îlots plantés participant à la baisse des températures dans l'espace public. Quelques chiffres pour l'exemple du carrefour des sept chemins à Montreuil:

- 135 mètres carrés d'espace de voirie gagnée pour le piéton
- 50 mètres carrés plantés et six arbres (Sophora japonica Pyramidalis; Fraxinus angustifolia) et trois cépées (Cercis siliquastrum, Prunus incisa «Ariane»).

Nicolas Cognard, France
sandscape-paysagiste.com

■ Dissolution de l'association equiterre

L'assemblée générale de l'association «equiterre-Partenaire pour le développement durable», tenue à Lausanne le 17 mars 2018, a décidé de la dissolution de l'association pour insolvabilité au 30 avril 2018. Confrontée à une diminution continue de ses membres et de ses ressources depuis plusieurs années, equiterre doit donc cesser ses activités.

L'histoire débute en 1964, avec la création de l'Institut de la vie du côté romand et, en 1971, de la Société suisse pour la protection du milieu vital côté alémanique. En 1971, un article sur l'environnement est inscrit dans la Constitution helvétique. Les deux associations précitées se rapprochent et créent, en 1987, la Société pour la protection de l'environnement (SPE) qui va agir pour la mise en oeuvre de cet article constitutionnel. En 2002, la SPE change sa raison sociale et devient «equiterre, partenaire pour le développement durable». Ce sera au travers de projets concrets et d'actions de lobbying qu'equiterre agira désormais pour que le développement durable, tel que le sommet de Rio le définira en 1992, devienne une réalité en Suisse. En 2017, equiterre avait rejoint le Groupe d'accompagnement de la Confédération pour la mise en oeuvre de sa stratégie de développement durable. equiterre fonctionnait sur la base des cotisations de ses membres individuels et collectifs et des mandats des partenaires publics et privés. La diminution régulière depuis 2012 du nombre de membres et des rentrées financières a conduit ces derniers mois à une insuffisance de

liquidités récurrente, malgré une réduction drastique des postes de travail et des charges de fonctionnement. L'internalisation des actions de développement durable par les entreprises, les communes et les cantons, la diminution des budgets publics consacrés à ces enjeux ainsi que la multiplication des acteurs associatifs ou privés s'engageant en faveur de la durabilité expliquent en partie les difficultés d'equiterre. Pourtant, l'existence d'une association nationale généraliste en matière de projets de développement durable nous paraît plus que jamais d'actualité à l'heure où la Suisse s'engage en faveur des 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU. Des solutions ont été recherchées pour poursuivre l'activité d'equiterre au travers de la diversification des sources de financement ou du rapprochement avec d'autres entités agissant pour le développement durable, en vain. Dans ces conditions et afin d'honorer dans la mesure du possible ses engagements financiers, c'est à regret que le comité a fait la proposition à l'assemblée générale de dissoudre l'association pour insolvabilité au 30 avril 2018 sur la base de l'article 77 du code civil. Equiterre a, par ailleurs, négocié avec l'association genevoise «Actions-Durables» (actionsdurables.ch) la reprise de la quasi-totalité de ses salariés qui ont reçu leur salaire jusqu'au terme légal de leur contrat.

Gabriel Nusbaumer,
Président Equiterre

■ **Ecublens, première «Villeverte» certifiée de Suisse romande**

Le label «Villeverte Suisse» est porté par l'Union Suisse des Parcs et Promenades USSP et est soutenu par l'Office fédéral de l'environnement. Villeverte Suisse accorde cette distinction afin de promouvoir le «Vert urbain» dans les villes et les communes. Une vaste gamme de mesures garantit que tous les domaines d'activité autour des espaces verts soient pris en compte

lors de la certification. Depuis 2016, cette certification récompense les lieux de résidence qui tiennent en haute estime l'aménagement et l'entretien de leurs espaces verts. La Commune d'Ecublens, après avoir œuvré plus d'une année à la mise en place de mesures ciblées, devient la toute première commune de Suisse romande à obtenir ce label, et la troisième de Suisse, après Lucerne et Winterthour.

Le label et le processus de consultation qui précède la certification déploient leurs effets au niveau de tous les espaces publics. Ils augmentent leur efficacité pour le bien-être de la population, pour la biodiversité dans la commune, ainsi que pour un aménagement durable des espaces urbains. Le label tient également compte du cycle de vie des aménagements.

L'USSP félicite la commune d'Ecublens, qui a pu mettre en place de nombreuses réalisations ces dernières années afin de favoriser les végétaux et les animaux dans la ville, notamment par l'aménagement d'habitats et un entretien différencié des espaces verts. La commune a considérablement réduit l'utilisation de produits phytosanitaires dans le cadre de la production de plantes dans les serres communales et teste les nouvelles technologies dans l'utilisation des engins. La voirie diminue au maximum l'utilisation de sel de déneigement.

L'USSP espère gagner encore plus de communes à cette approche ambitieuse. Ce sont surtout les petites et moyennes communes qui profitent de la procédure d'obtention du label et des conseils des experts formulés après les audits. Les ressources administratives propres de la commune sont ainsi complétées de manière efficace.

Stéphanie Perrochet
bureau administratif USSP

■ **Noch weniger Schutz für die wertvollsten Naturgebiete**

Die Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerats UREK-S hat einen Vorentwurf zur

Änderung des Natur- und Heimatschutzgesetzes NHG in die Vernehmlassung geschickt; für Pro Natura, WWF Schweiz und BirdLife Schweiz zielt die Vorlage auf eine weitere Schwächung des Schutzes der wertvollsten Landschaften und Naturdenkmäler ab.

Die national geschützten Landschaften, Lebensräume und Naturdenkmäler – die Objekte des BLN-Inventars – sind kostbare Schätze der Schweiz, die seit Langem ungenügend geschützt sind. Gemäss einer Evaluation der Parlamentarischen Verwaltungskontrolstelle PVK wird in zwei Dritteln der Objekte das Schutzziel nicht erreicht. Mit der vorgeschlagenen Gesetzesänderung sollen nun zusätzliche Bauvorhaben innerhalb der BLN-Gebiete ermöglicht werden, sofern Interessen von kantonaler Bedeutung dafür sprechen. «Anstatt den Schutz unserer wertvollsten Landschaften endlich zu stärken, schwächt der vorliegende Revisionsentwurf den Schutz weiter», sagt Marcus Ulber, Projektleiter Naturschutzpolitik bei Pro Natura. Zudem dürfte die Gesetzesänderung zu Rechtsunsicherheit führen.

«Gemäss den Erläuterungen zur vorgeschlagenen Gesetzesänderung ist es der Kommission selber unklar, welche Vorhaben von kantonalem Interesse neu in national geschützten Gebieten möglich wären. Eine starke Minderheit der Kommission lehnt die Revision denn unter anderem auch darum ab, weil mehr Fälle vor dem Bundesgericht landen und geplante Vorhaben um Jahre verzögert würden», so Ulber.

Für die Umweltverbände verletzt die geplante Gesetzesrevision den Verfassungsauftrag und damit den Volkswillen, diese Landschaften ungeschmälert zu erhalten. «Hinzu kommt, dass schon im geltenden Natur- und Heimatschutzgesetz der Schutz der BLN-Gebiete nicht absolut ist und eine Abwägung zwischen Schutz- und Nutzungsinteressen vorgenommen wird. Dafür braucht es keine Revision», sagt Thomas Wirth, WWF Schweiz. Auch das Hauptanliegen hinter der parlamentarischen Initiative von Ständerat Joachim Eder (FDP ZG), auf die die Revision zurück-



Fotografin & Finderin Rita Illien (2)



geht, ist mittlerweile erfüllt: Das Energiegesetz ist in der Zwischenzeit so geändert worden, dass Projekte im Bereich der erneuerbaren Energien einfacher zu realisieren sind. Pro Natura, WWF Schweiz und BirdLife Schweiz werden den Vorentwurf

nun prüfen und Stellung nehmen. Klar ist: «Eine Aufweichung des schon heute viel zu schwachen Schutzes der wertvollsten Landschaften und Naturdenkmäler in der Schweiz werden wir nicht akzeptieren», sagt Werner Müller von BirdLife Schweiz.

Pro Natura, WWF Schweiz,
BirdLife Schweiz

■ Hundszahn an neuem Standort

«Heute bin ich sehr glücklich, zum ersten Mal in der Natur den Hundszahn gesehen zu haben! Der Standort liegt etwas oberhalb im Wald, dort entdeckte ich viele Exemplare, sensationell. In der Schweiz gibt es nur zwei weitere bisher bekannte Populationen in Stabio und Genf.» Zum Schutz des Hundszahns (*Erythronium dens-canis*) veröffentlichen wir den Standort an dieser Stelle nicht, teilen die Freude aber gerne mit unseren LeserInnen. Interessierte melden sich bei der Redaktion.

■ Rapperswilertag 2018

«Extraordinaire – Erfolgsgeschichten der Landschaftsarchitektur» war Thema des jährlichen Stelldicheins der Schweizer Landschaftsarchitek-

turszene an der Hochschule für Technik Rapperswil HSR. Antje Stokman (Hafen City Universität Hamburg) stellte den Menschen in den Mittelpunkt ihres Eröffnungsreferats «Vom Handeln zum Wissen». Wir stünden vor einer grundlegenden gesellschaftlichen wie räumlichen Transformation, vergleichbar mit dem Übergang von der Agrar- zur Industriegesellschaft, in der die Menschen zu einer «geologischen Grösse» werden – unser Handeln beeinflusse die Welt massgeblich. Umso wichtiger sei die Frage, wann wir uns als PlanerInnen einbringen: frühzeitig und auch als Initiant*innen, nicht nur als Lieferant*innen! Wichtig sei, schon die Fragen mitzuentwickeln, Netzwerke vor Ort zu bilden, Dialog- und Kontrollschleifen zu etablieren und Experimente zuzulassen, beispielsweise in «Reallaboren», auch zwischen VertreterInnen der Zivilgesellschaft und ForscherInnen. So könne aus der Wechselwirkung zwischen Wissenserzeugung und Anwendung eine neue Praxis entstehen: vom Handeln zum Wissen, von der Mikro- zur Makro-Ebene, und damit auch zu Instrumenten im Umgang mit den anstehenden Transformationen. Stokmans Referat griff eines der zentralen Themen unserer Zeit auf und lieferte den Rahmen für die folgenden Vorträge von Stefan Rotzler (Landschaftsarchitekt BSLA), Dieter Grau (Ramboll Studio Dreiseitl), Bertel Bruun (Bruun & Möllers), Jan Stadelmann und Daia Stutz (S2L), Gerhard Zemp (aplantis Gebäudebegrünung) sowie Gerda Steiner und Jörg Lenzlinger (KünstlerInnen).

■ **Korrigenda, anthos 1/2018**

«Mit grossem Interesse habe ich Ihre neueste Ausgabe gelesen. Sehr gefreut hat mich, dass ich auf Seite 53 unten rechts unser Familienheim abgebildet sah. Ihre Legende suggeriert, dieses stehe in Vals Leis. Dies ist nicht zutreffend. Das Gebäude respektive das abgebildete Ensemble steht in Saas im Prättigau (GR).» Entschuldigung.